

Plan d'Actions 2016

"Là où la défense n'a plus la parole"



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Avocats Sans Frontières France
vous adresse ses sincères remerciements
pour votre précieux soutien
à son action.

NOTRE ORGANISATION

Avocats Sans Frontières France
est une association de solidarité internationale
régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901.

Elle a pour objet:

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus; en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant;
- D'oeuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective;
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

1992 Création du mouvement Avocats Sans Frontières en Belgique

1998 Création d'Avocats Sans Frontières France (ASF France)

2004 ASF France obtient le statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies

2005 En avril, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) accorde à ASF France le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones

2008 Lancement de l'Observatoire International des Avocats en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense

2009 Lancement du Réseau Avocats Sans Frontières www.asf-network.org

2012 Statut consultatif auprès de l'Union Africaine

2014 ASF France est réélue à la présidence de la mission « Paix, démocratie et droits de l'Homme » de l'OIF

Sommaire

PROJETS EN ASIE

LAOS: «Renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le système laotien»	3
CAMBODGE: Province de Battambang. «Accès au droit pour tous et défense des plus démunis.»	4

PROJETS EN AFRIQUE

CAMEROUN: «Lutte contre la discrimination basée sur L'orientation sexuelle et l'identité du genre au Cameroun » (LUDOSIG)	5
NIGERIA: «ProCAT: Lutte contre la torture»	6
TCHAD: «Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes au Tchad» (PADEF)	7
MALI: «Formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali»	8

PROJETS CALAIS

« Appui juridique aux migrants »	9
--	---

RESEAU ASF

Renforcement et développement des organisations Avocats Sans Frontières	10
---	----

LA CPI & ASF FRANCE

« Formation des avocats et renforcement des capacités des acteurs locaux »	11
--	----

LA FORMATION CONTINUE

	12
--	----

LA FRANCOPHONIE & ASF FRANCE

	13
--	----

NOS PERSPECTIVES

	14
--	----

EVENEMENTS EN 2016

	15
--	----

LAOS «Renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le système laotien»

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Le secteur de la justice au Laos présente de profondes lacunes en termes de **formation professionnelle**. Face à ce constat, le gouvernement laotien, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a adopté en 2009 le Schéma-directeur pour les secteurs juridique et judiciaire, cadre de référence pour mener les réformes nécessaires dans le secteur de la justice, avec pour objectif de s'accorder avec les standards internationaux et de basculer progressivement vers un Etat de Droit d'ici à 2020. Les années 2014 et 2015 ont été essentiellement marquées par l'accélération du processus de **création de l'Institut National de Formation Judiciaire**.

NOS ACTIONS EN 2016:

- **2 missions de co-formation** sont prévues au premier semestre 2016 pour accompagner les formateurs du LBA (Lao Bar Association).
- **Organisation d'un colloque** de deux jours sur la thématique du rôle de l'avocat et de l'accès à la justice.
- **2 Echanges inter-barreaux** au Laos et en France, pour un appui institutionnel au LBA.
- **1 mission d'évaluation** du cursus de formation initiale.
- **1 mission de formation de formateurs en déontologie**.
- **Une mission d'évaluation et de clôture du projet**

OBJECTIF:

L'objectif de ce projet est de **redéfinir le cursus de formation initiale** des avocats au sein de l'Institut National de Formation Judiciaire et de former les professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats).



RESULTATS ATTENDUS:

- **Renforcement institutionnel du Barreau** : définition du cursus de formation initiale et partage d'expérience avec le Barreau de Toulouse.
- **6 avocats laotiens** sont formés aux méthodes pédagogiques, pour leur permettre de mettre en place des formations de façon autonome, et sur les droits de la défense, les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et les règles d'un procès équitable.
- **Définition d'un nouveau cursus de Formation**.
- **Renforcement de l'attractivité** de la profession d'avocat.

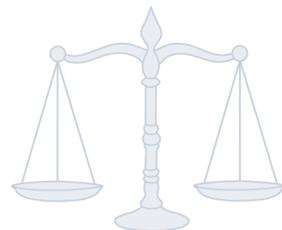
«Accès au droit pour tous et défense des plus démunis.»

CAMBODGE

Province de Battambang

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Avec 75 000\$ pour l'aide judiciaire et 837 avocats majoritairement basés dans la capitale, l'accès à la justice et à l'aide judiciaire reste une **priorité** dans le pays, notamment dans la province de Battambang.



OBJECTIFS :

- **Renforcer l'Etat de droit** et favoriser l'accès au droit et à la justice pour les justiciables de la province de Battambang, notamment les plus démunis.
- **Améliorer la défense** dans la province de Battambang des accusés privés d'avocats, par manque de ressources, dans les affaires criminelles.

RESULTATS ATTENDUS :

- Dans la province de Battambang, les justiciables auront bénéficié de conseils juridiques gratuits et la défense des dossiers en matière criminelle sera optimisée.
- À l'issue du projet, entre 400 et 500 dossiers criminels seront traités.
- Attirer l'attention du gouvernement et du Ministère de la Justice sur la nécessité de pallier les actuelles lacunes en matière d'accès au droit et d'aide judiciaire.

NOS ACTIONS EN 2016 :

- **Permanences juridiques au sein du Tribunal;** des conseils juridiques sont offerts aux personnes en ayant besoin. Ces permanences ont lieu 4 matinées par semaine.
- **Prise en charge de dossiers en matière pénale;** chaque avocat défend entre 10 et 12 dossiers criminels par mois. Cette activité permettra de défendre et représenter entre 400 et 500 dossiers sur l'ensemble du programme.

CAMEROUN

« Lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre au Cameroun. » (LUDOSIG)

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Ce projet est né suite à la constatation du **durcissement des conditions de vie pour les personnes LGBTI** (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Transgenres). Le Cameroun est aujourd'hui l'un des pays africains ayant le taux le plus élevé d'arrestations et de poursuites des personnes LGBTI. Les relations homosexuelles y sont qualifiées de délit et sont passibles d'une amende et de 6 mois à 5 ans de prison. Les arrestations se basent souvent sur de simples dénonciations. Lors des interpellations les **droits de la défense ne sont pas respectés**, les personnes soupçonnées d'avoir des relations homosexuelles peuvent être arbitrairement **arrêtées** et **torturées**. En raison du climat de haine et de terreur, peu d'avocats sont prêts à défendre les personnes LGBTI.



NOS ACTIONS EN 2016:

1 atelier au 1^{er} trimestre 2016

- **Formation** sur les mécanismes de protection de la communauté africaine, des droits de l'Homme et des peuples.

OBJECTIFS:

Ce projet vise à contribuer à **l'amélioration des conditions de vie pour les personnes LGBTI** au Cameroun. Les objectifs sont :

- **Combattre toutes les formes de discriminations** dont les personnes LGBTI sont victimes, notamment le harcèlement, la marginalisation, les discriminations et les agressions fondées sur l'identité de genre, réelle ou supposée.
- **Renforcer le rôle et la légitimité des défenseurs** des LGBTI.



RESULTATS ATTENDUS:

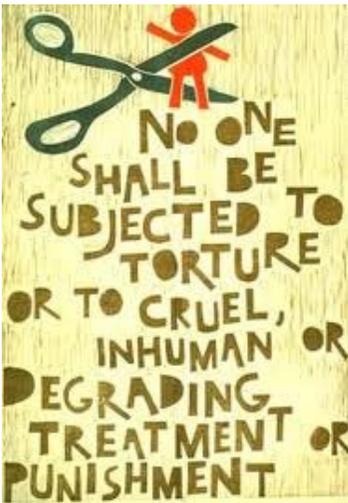
- Garantir des conditions de sécurité satisfaisantes aux personnes LGBTI et à leurs défenseurs afin qu'ils puissent jouir de leurs droits et améliorer leur qualité de vie.
- La visibilité et la coopération entre les acteurs LGBTI au Cameroun sont renforcées.
- Améliorer le dialogue entre les autorités camerounaises et les organisations locales et internationales de défense des droits des personnes LGBTI .

« Lutte contre la torture au Nigéria. »(PROCAT)

NIGERIA

OBJECTIFS :

- Contribuer à la **réduction** des actes de torture tout au long de la chaîne judiciaire grâce à la **mobilisation** des acteurs judiciaires et à la sensibilisation de la population au Nigéria.
- **Renforcer** la **connaissance** et le **respect** des principes prescrits par la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT).
- **Faciliter l'accès à la justice** pour les victimes d'actes de torture.



RESULTATS ATTENDUS :

- La population est informée de ses droits et les personnes victimes de torture voient leur défense assurée.
- Environ 10 avocats sont impliqués dans ce projet de lutte contre la torture.

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention Contre la Torture (CAT) en 2001, de nombreux **obstacles** demeurent à son application effective. La torture est largement répandue au Nigeria et **employée systématiquement** par les forces de sécurité lors des interrogatoires. Cette pratique est alimentée par l'**impunité** dont bénéficient les auteurs de ces actes de torture, mais aussi par l'**accès insuffisant** à la justice et à l'indemnisation pour les victimes. Les violences policières et la torture ne sont pas, la plupart du temps, contrecarrées par les avocats qui fournissent des services d'aide juridictionnelle aux détenus. Généralement, la faible sensibilisation de la population à ce sujet et le manque de véritables rapports documentant les actes de torture rendent difficile l'accès à la justice pour les victimes.

NOS ACTIONS EN 2016 :

De janvier à décembre 2016

- Aide juridictionnelle gratuite apportée à 50 personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les Etats de Kaduna et Enugu).
- Sessions de formation aux principes de la CAT à l'intention des acteurs impliqués dans la prévention de la torture (avocats, personnel médical, organisations de la société civile et médias).
- Sensibilisation et communication aux principes de la CAT.
- Mise en place d'un réseau d'avocats dans les Etats de Kaduna et Enugu.

« Formation des Avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali »

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Dans un contexte de sortie de crise, la société civile malienne est confrontée à d'importants besoins de **renforcement de ses capacités en matière de formation** et de **mobilisation de ses acteurs** au sujet du respect des droits de l'Homme. De nombreuses et graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ont été perpétrées par les diverses parties au conflit. C'est pour cela qu'ASF France en collaboration avec le Conseil National des Barreaux ainsi que le Barreau du Mali et ASF Mali ont décidé de mettre en place des formations afin de **renforcer** les compétences des avocats et défenseurs des droits de l'Homme en matière de respect des droits fondamentaux.

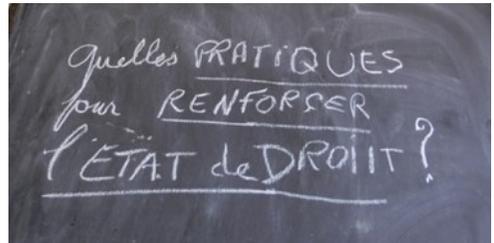
RESULTATS ATTENDUS :

- 30 avocats et défenseurs des droits de l'Homme sont formés à l'utilisation des instruments juridiques internationaux.
- Les avocats sont plus impliqués dans la défense des droits de l'Homme.
- Les défenseurs des droits de l'Homme issus des associations maliennes reconnues dans le domaine de la promotion et de la défense des droits de l'Homme susceptibles de constituer les relais indispensables à l'action des avocats.

OBJECTIFS :

Ce projet vise à assurer :

- La diffusion et la mise en œuvre par les avocats et les défenseurs des droits de l'Homme des principes protecteurs des droits de l'homme pour consolider l'Etat de droit, la démocratie et la paix.
- Formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme à l'utilisation des instruments juridiques internationaux au profit des personnes vulnérables, et aux procédures applicables devant les juridictions internationales et, à la pédagogie.
- Sensibilisation de la population.



NOS ACTIONS EN 2016 :

- 3 sessions de formation de 4 jours.
- Des avocats impliqués dans la défense des droits de l'Homme.
- La population malienne qui bénéficie d'une amélioration de la protection de ses droits par les avocats et les défenseurs des droits de l'Homme.

« Programme d'Assistance et d'accès Au Droit pour les Enfants et les Femmes au Tchad ». (PADEF) TCHAD

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Au Tchad, l'état du système pénitentiaire **aggrave les conditions de vulnérabilité** des femmes et des enfants. En effet, les centres de détention sont largement **surpeuplés**, l'immense majorité des détenus est en attente de procès, n'a ni avocat, ni même parfois de dossier. Au-delà du milieu carcéral, les femmes et les enfants sont victimes de nombreuses **discriminations** et **violences**, en outre le phénomène d'enfants bouviers ou domestiques ainsi que le faible taux de scolarisation démontrent la faiblesse de l'Etat à garantir le respect des droits de l'enfant et dénoncent un **dysfonctionnement judiciaire** important. L'absence de soutien psychologique, d'accompagnement social, économique ou d'assistance judiciaire font que ces femmes et ces enfants n'osent pas dénoncer les violences dont ils sont victimes.



NOS ACTIONS EN 2016:

Le projet débutera au premier trimestre 2016 pour une durée de 3 ans , avec le lancement officiel du programme.

OBJECTIFS:

- Contribuer à une meilleure prise en charge des femmes et des mineurs détenus.
- Contribuer à la réduction des violences faites aux femmes et aux enfants et défendre leurs droits.
- Renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire au Tchad.

RESULTATS ATTENDUS:

- Les femmes et les mineurs en détention bénéficie de consultations juridiques gratuites.
- 120 enfants et femmes bénéficient d'une assistance juridique gratuite.
- 240 acteurs du monde judiciaire sont formés sur le respect des droits de l'Homme pour les mineurs et les femmes en détention et/ou victimes de violences.
- Sensibilisation de la population à travers la radio, les causeries, le théâtre (etc) sur le respect des droits de l'Homme pour les femmes et les mineurs.
- 10 tables rondes à l'attention des autorités judiciaires et élaboration d'un guide de bonnes pratiques.
- Des consultations juridiques, médicales et psycho-sociales pour les femmes et les mineurs victimes de violences.



PROJET CALAIS

«Appui juridique aux migrants »

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Du fait de sa situation géographique et de sa proximité des côtes britanniques, Calais reçoit depuis plusieurs années un **nombre important** de migrants. En effet, cette ville est un lieu de transit incontournable pour les personnes cherchant à rejoindre le Royaume-Uni, le passage pouvant avoir lieu soit par la voie maritime, soit par la voie ferroviaire (Eurotunnel). Cette situation n'est pas nouvelle mais les problèmes géopolitiques, en Afrique et au Moyen-Orient notamment, ont amplifié le déplacement de populations vers le nord de la France, afin de pouvoir accéder au Royaume-Uni, terre envisagée comme d'accueil. Le nombre d'exilés Calaisien est actuellement d'environ **5000** d'après les associations présentes sur place, dont **10 % de femmes** et **10 % de mineurs**. Ces associations sont présentes sur le terrain et prodigent au plan juridique les **premiers conseils**. Néanmoins, ces associations se retrouvent régulièrement démunies par le **manque de connaissances juridiques**, ce qui les empêche de conseiller précisément les migrants sur leurs droits ou de les accompagner dans des démarches juridiques que ce soit sur le plan du droit des réfugiés ou du droit en général.

Le projet ci-dessus décrit, sera mis en œuvre dès l'obtention du financement demandé.

RESULTATS ATTENDUS :

- L'accès au droit.
- Les droits et libertés fondamentaux sont mieux respectés.
- Les migrants ont reçu des informations et conseils juridiques utiles pour faire respecter leurs droits.
- Les capacités des différentes associations sont renforcées sur les droits de ces personnes.

OBJECTIFS:

- Prodiguer des conseils juridiques auprès des associations présentes à Calais tant sur le droit d'asile que sur les droits qu'ils possèdent du seul fait de leur présence sur le territoire national.
- Contribuer à une meilleure prise en charge des migrants, et contribuer ainsi aux respects des Droits fondamentaux de la personne humaine.



NOS ACTIONS EN 2016:

Depuis le mois d'octobre 2015 une plateforme téléphonique à été mise en place afin de répondre aux questions posées par les associations présentes sur Calais.

Période provisoire de 6 mois, du
lundi au vendredi.

- Consultations juridiques au service des migrants auprès des associations présentes sur place.
- Informations juridiques dispensées auprès des bénévoles des associations présentes à Calais et dans sa zone.

- Les procédures visant au respect des règles minimales en matière de droit d'asile et de respect des droits de l'Homme sont effectivement renvoyées auprès des avocats de Calais et sont engagées et suivies.

«Renforcement et développement des

Créé en 2009, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

REALISATIONS A CE JOUR

Aujourd'hui, 20 associations nationales font partie du Réseau ASF : Brésil, Bénin, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suède, Suisse, Togo et Tunisie.

PERSPECTIVES EN 2016:

- Continuer nos actions de soutien auprès des avocats et des défenseurs des Droits de l'Homme.



CAS EMBLEMATIQUE

Depuis 2010, le Réseau Avocats Sans Frontières, au service des plus vulnérables, s'implique dans la défense de défenseurs des droits de l'Homme :

- ♦ **Drifa Ould Lahoucine** (Algérie):

Historique :

Maître Drifa Ould Lahoucine a été victime de manipulations et d'accusations mensongères de la part de personnes malveillantes visant à la punir des actes posés en tant qu'avocate. En effet, en avril 2008, dans l'intérêt de l'une de ses clientes, Maître Drifa Ould Lahoucine a entamé une procédure pénale pour trafic d'influence à l'encontre du greffier en chef du tribunal d'Annaba. Ce dernier a été condamné à quatre ans d'emprisonnement. Après avoir purgé une partie de sa peine, le greffier a été libéré en juillet 2009 et a fait savoir qu'il se vengerait de Maître Ould Lahoucine. Elle a été menacée et harcelée et par la suite faussement accusée d'avoir organisé l'enlèvement d'un nourrisson. Après avoir fait l'objet d'une procédure pénale dure et humiliante, après avoir été menacée, harcelée, après avoir connu l'emprisonnement avant le premier procès, après avoir eu l'interdiction d'exercer son métier d'avocate durant près de deux ans, après avoir été acquittée, blanchie, après avoir repris son activité professionnelle dignement de façon stable, à nouveau elle s'est retrouvée inculpée et risque une lourde peine dans une affaire controvérsée. Comprenant qu'elle ne parviendrait pas à se faire entendre et à bénéficier d'un procès équitable si elle n'était pas soutenue, elle a fait appel au réseau ASF. Le Conseil National des Barreaux, l'Observatoire International, l'Union Internationale des Avocats, le Barreau de Paris, se sont associés à cette demande de soutien. Elle a été définitivement acquittée en janvier 2016. Ce combat aura duré un peu plus de 5 ans.

ARUSHA

« Formation des avocats et renforcement des capacités des acteurs locaux »

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Dans la continuité du dialogue permanent qu'elle a engagé avec la profession juridique et la société civile depuis maintenant plusieurs années, la Cour pénale internationale (CPI) tiendra à Arusha (Tanzanie) le deuxième séminaire sous régional des Conseils et de la profession juridique. Pour cela, la Cours Pénale Internationale à fait appel à Avocats Sans Frontières France afin de dispenser des formations dans le cadre de ce séminaire, destiné à 140 avocats, des magistrats, des praticiens du droit utilisant régulièrement les mécanismes et le droit applicable devant la justice internationale. Ce séminaire offre une grande **opportunité de dialogue sur des questions d'intérêt mutuel.**

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Renforcement de la coopération avec la Cour Pénale Internationale.
- Offrir aux juristes la possibilité de tisser des liens avec leurs homologues.
- Accroître le nombre de juristes sur les listes et leur aptitude à intervenir promptement dans la procédure et aux moments opportuns.
- Partager des connaissances et des expériences acquises.
- Elargir leur compréhension de l'application et l'interprétation de la justice pénale internationale.

OBJECTIFS :

- Former des avocats et renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de droit pénal international et de procédure pénale internationale.
- Faciliter le partage d'expérience des bonnes pratiques et les échanges sur des questions d'intérêt commun.

NOS ACTIONS EN 2016:

4 jours de formation du 8 au 12 février

- 6 heures de formation par jour.
- Séminaire de haut niveau.
- Sessions de formations spécialisées.
- Etudes de cas, mises en situation, exposés, échanges d'expériences et de pratiques, alternance des travaux en petits et grands groupes, jeux de rôle.



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



«Formation de formateurs « Fondamentaux »
9-12 mars 2016 à Toulouse

«Les instruments juridiques internationaux»
17-19 mars 2016 à Paris

«La défense pénale internationale»
8-9 avril 2016 à Paris

«La défense d'urgence»
3-4 juin 2016 à Toulouse

«Les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme»
6-8 octobre 2016 à Paris

«La défense pénale internationale - Renforcement»
14-15 octobre 2016 à Paris

«Formation de formateurs - Renforcement»
17-19 novembre 2016 à Toulouse

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire merci de nous adresser le bulletin d'inscription complété au:
8 rue du Prieuré 31000 Toulouse, France ou par mail
formations@avocatssansfrontieres-france.org

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter au : **+33 (0)5 34 31 17 83**
Ou sur notre site internet: **www.avocatssansfrontieres-france.org**

Tenez-vous informé sur l'actualité des formations avec nos pages



Horaires des formations : 9h-12h30 / 14h-17h30 (susceptibles de modifications)
Public concerné : Avocats, magistrats, juristes militant pour la défense des Droits de l'Homme souhaitant s'impliquer dans nos actions.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisation internationale non gouvernementale dont ASF France qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 missions: Langue; Education; Paix, Démocratie, Droits de l'Homme; Développement. Dans la mission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme, où figure ASF France, se trouvent 24 OING. ASF France, en la personne de Me François Cantier, a été élu à la Présidence des OING de cette mission.

REALISATIONS A CE JOUR

- Participation aux travaux de la société civile Francophone.
- Soutien à la société civile Francophone.
- Participation au Forum Social Mondial de Tunis qui s'est déroulé du 24 au 29 mars 2015 au campus Farhat Hached, El Manar à Tunis. En plus d'un stand animé par ASF France, la Conférence a été présidée par Me François Cantier sur le thème « La société civile dans la revendication démocratique en Afrique francophone ».



PERSPECTIVES EN 2016:

- Préparation du 16^{ème} Sommet de la Francophonie à Madagascar le 18 novembre.
- Travail sur les relations entre la société civile Francophone et l'OIF.





LAOS:

Aide aux victimes du trafic humain au Laos

Le projet viserait à permettre l'accès au droit et à la justice et un accompagnement médico-social pour les populations victimes de trafic humain au nord du Laos.

NIGERIA:

Moratoire sur la peine de mort

Le projet viserait à renforcer l'accès aux droits pour les personnes condamnées à mort. Il contribuerait également aux changements législatifs et institutionnels nécessaires à la réduction du nombre de condamnations à mort au Nigeria, notamment grâce à la mobilisation des principaux acteurs judiciaires et politiques locaux et nationaux ainsi que de la société civile.

CAMEROUN:

Le projet entendrait renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale au Cameroun et contribuer à renforcer le système judiciaire camerounais, à améliorer la connaissance et le respect des droits de l'Homme, et en conséquence de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit au Cameroun. Une aide juridictionnelle serait également apportée aux bénéficiaires.

MALI:

Femmes, mineurs et déficients mentaux en détention (FEMIDET)

Ce projet s'inscrirait dans la continuité des précédentes actions menées auprès des justiciables maliens afin de pallier le déficit chronique d'accès au droit institutionnel qui s'est accentué avec la crise au Mali. Avec ses partenaires ASF mali et Deme-So, il s'agira d'accroître la connaissance, le respect des règles et garanties dues aux personnes privées de liberté et de favoriser l'accès au droit et à la justice pour les femmes, mineurs et déficients mentaux délaissés par les autorités maliennes. La population carcérale a permis de déterminer les zones d'intervention d'ASF France : les districts de Bamako, Kayes, Ségou, et Sikasso.

Pour ce faire, des consultations juridiques gratuites dans les centres de détention, une assistance judiciaire gratuite, des formations à l'attention des acteurs de la chaîne pénale, des consultations médicales assurées par un expert psychiatrique, des campagnes de sensibilisation et un soutien aux OSC maliennes seront organisés.

Jeudi 10 Mars: THEATRE

Pour sa première année, la troupe de l'EFB (Ecole de Formation Professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris) a décidé de présenter « Building », de *Léonore Confino*. Une pièce **drôle** et **mordante** sur le monde du travail. L'intégralité des bénéfices seront reversées à Avocats Sans Frontières France.



=> **Théâtre Adyar à Paris à 20h30**

Dimanche 12 Juin: COURSE JURIS' RUN

L'Association des Avocats Conseils d'Entreprises organise chaque année une course à pied de **10 km** dans le cœur du Bois de Boulogne, à laquelle seuls les professionnels du droit sont invités à participer. 500 personnes passionnées de course se retrouvent pour une **matinée sportive**. Une équipe d'ASF France portera les couleurs de l'association lors de cet événement « juridiquement » sportif !



=> **Départ de la course à 9h**

Juin: YOUNG ARBITRATORS MATCH

Le **concours international** de rédaction de sentences arbitrales, lance une deuxième édition du YAM. Cet événement soutient Avocats Sans Frontières France; ce concours s'adresse aux **jeunes praticiens du droit**, ayant un maximum de 5 d'expérience en droit de l'arbitrage.



Jeudi 23 Juin: CONCERT

La saison « Musiko Klasika » parcourt l'Europe et s'arrêtera à Paris pour une représentation de *Tymur Melnyk* au violon & *Vesselin Stanev* au piano. **La musique soutient les actions** d'Avocats Sans Frontières France !

=> **Salle Gaveau à Paris à 20h**



AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE

A BESOIN DE VOUS !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU

-66% du montant de votre don.

Votre don de **100 euros = 34 euros**
après déduction

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

-60% du montant de votre don.

Votre don de **300 euros = 120 euros**
après déduction

Envoyez votre don à

Avocats Sans Frontières France

8, rue du Prieuré – 31000 Toulouse

ou faites dès maintenant votre don en ligne :

www.Avocatssansfrontieres-France.org

Quand la défense n'a plus droit à la parole,

C'est l'ensemble des droits humains fondamentaux qui est bafoué.

Merci de soutenir Avocats Sans Frontières France !



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

Avocats Sans Frontières France
8 rue du prieuré
31 000 Toulouse
+33 (0)5 34 31 17 83

info@avocatssansfrontieres-france.org



www.avocatssansfrontieres-france.org